

Contrat d'adoption Passion Podencos asbl



Date : .../.../....

Personne de contact :

Gilissen Dominique : 0475/39 37 97

Robert Françoise : 0497/ 30 36 02

Alizée Peeters : 0473/ 53 02 33

Coordonnées de l'adoptant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Lieu :

Téléphone : GSM :

Fax : @ :

Coordonnées du chien :

Nom :

Date de naissance :

N° de puce :

Race :

Couleur : Sexe :

Signes particuliers :

Soins particuliers :

L'adoptant déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'adoption en annexe (3 feuilles).

Fait en double exemplaire le : .../.../.... à

Signature de l'adoptant :

Conditions générales du contrat d'adoption.

Article 1 :

L'adoptant s'engage à bien traiter l'animal, à ne pas le laisser attaché ou enfermé, à lui donner nourriture quotidienne, soins, habitat familiale et amour.

Il ne doit en aucun cas faire preuve de brutalité, d'absence de soins ou de tout ce dont l'animal a besoin pour être en bonne santé tant physique que psychologique.

Pour ces raisons, nous ne laisserons l'animal que dans une famille pouvant lui offrir de longues promenades quotidiennes et possédant un grand jardin entièrement clôturé.

Nous n'accepterons pas d'adoption dans une famille vivant en appartement ou dont les membres sont absents tous les jours.

L'animal étant un être vivant, il doit donc bénéficier de la considération et du respect de la part de tout être humain (grands et petits).

L'adoptant doit le considérer comme un membre de sa famille, non comme un jouet et donc le faire vivre à ses côtés (il ne peut en aucun cas laisser l'animal passer ses nuits ou des journées entières à l'extérieur !).

Article 2 :

L'adoptant s'engage à communiquer tout changement d'adresse dans les plus brefs délais.

De même, lorsque le chien doit résider ailleurs que chez lui (lors de vacances, hospitalisation, séjour à l'étranger ...), nous désirons connaître l'adresse de la famille d'accueil, même s'il s'agit d'un membre de la famille.

Article 3 :

S'il désire se séparer de l'animal, l'adoptant doit le restituer **obligatoirement** à Mme Gilissen, Mme Robert ou Mlle Peeters.

Il ne peut en aucun cas le vendre le chien adopté, le donner ou le conduire dans un refuge.

Il peut éventuellement proposer une autre famille d'adoption, mais cette famille ne deviendra 'adoptante' qu'avec notre accord.

Article 4 :

L'optant s'engage à prévenir directement Mme Gilissen, Mme Robert ou Mlle Peeters en cas de fuite de l'animal, d'accident ou de maladie grave.

De même nous désirons connaître tous comportements anormaux (agressivité, refus de

nourriture.)L'adoptant doit obligatoirement effectuer le changement de nom de la puce électronique et ce, dans les deux semaines suivant l'adoption. Cela permet de pouvoir retrouver l'adresse du chien en cas de fuite ...ou d'abandon.

Article 5 :

L'adoptant s'engage à ne pas faire reproduire l'animal dont il a la garde. Pour cette raison, il doit obligatoirement faire stériliser le chien dans les six mois qui suivent l'adoption (Si le chien est trop jeune à son arrivée).

Article 6 :

L'animal doit recevoir chaque année les vaccins dont il a besoin, en fonction de son âge, de son habitat et de son mode de vie.

Article 7 :

L'adoptant prend à sa charge tous frais occasionnés par des soins vétérinaires, qu'ils soient provoqués par une maladie (déjà existante ou pas) ou un accident et ce, dès l'adoption de l'animal. Dans aucun cas Passion Podencos ne sera responsable si un chien adopté provoque un accident quel qu'il soit.

Article 8 :

L'adoptant recevra nos visites afin de s'assurer du bon état et des bonnes conditions de vie de l'animal.

Ces visites se produiront autant de fois que nécessaire...par besoin ou par plaisir.

Si ces conditions ne sont pas remplies, ni respectées, nous nous réservons le droit de récupérer le chien en vue d'un placement dans une autre famille.

Article 9 :

Les frais d'adoption (125 €) sont à régler avant l'arrivée du chien, dès la date de retour confirmée sur le compte : 001/5447727/89 avec comme référence le nom du chien à adopter. Attention, cette somme étant intégralement reversée à l'association de Ténérife, elle ne sera donc pas remboursable en cas d'abandon.

Nous vous rappelons que le podenco est un être vivant, possédant des besoins : manger, jouer, dormir,...

Nous tenons aussi à vous signaler que le chien qui arrivera à l'aéroport ne sera pas le chien

parfait physiquement !

A son arrivée, il sera peut être sale, sentira peut être mauvais, sera 'groggy' par la médication reçue pour le voyage, il sera maigre, aura certainement des traces de coups anciens ou récents et aura peut être même fait ses besoins dans la cage (n'oubliez pas qu'il y reste environ huit heures).

Il sera apeuré et totalement perdu. Car il ne connaîtra ni votre odeur, ni votre voix, ni votre langue.

Il ne saura pas ce qu'est une maison, une porte, un jardin, un jouet.

Il ne comprendra pas de suite ce qui lui est permis ou interdit.

Les Podencos sont des chiens de chasse, il pourrait essayer de chasser les chats. Passion Podencos ne sera pas tenu responsable.

Votre podenco aura son propre caractère, son propre comportement, ses propres réactions.

Pour toutes ces raisons, **l'adoption doit être un acte réfléchi** et non pas un coup de tête....ou de cœur !

Nous vous rappelons que les animaux sont des êtres vivants. Les Podencos vénèrent particulièrement leur maître, il pourrait se laisser mourir de chagrin.

Accueillir ce chien au sein de votre foyer représente des devoirs et des obligations.

Mais avec beaucoup de patience et d'amour....tout devient possible.

Les enfants ne devront pas le prendre pour un jouet et respecter la hiérarchie afin d'éviter tout accident.

Merci pour eux.